

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 mars 2025

SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIC - (N° 1043)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1019

présenté par  
Mme Regol

à l'amendement n° 866 de M. Duplessy

-----

**ARTICLE 3**

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« dont le montant total des rémunérations excède un chiffre fixé »,

les mots :

« dans des conditions fixées ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous amendement vise à renvoyer à un décret la détermination des critères à partir desquels les clubs sportifs seraient assujettis à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme afin de donner plus de souplesse au dispositif envisagé.